



## Délai rémunération variable

Par **kryzalyd**, le **27/02/2013** à **12:43**

Bonjour,

Mon contrat de travail stipule que "la rémunération variable sera réglée dans le mois qui suit le semestre." Mon entreprise m'aura versé mon variable plus d'un mois après ce délai. Je compte demander une indemnité à mon entreprise pour ce versement tardif. Si mon entreprise refuse, pensez-vous que porter ce retard à l'attention des prud'hommes pourrait me garantir le versement de l'indemnité demandée? Auquel cas, quelle est la procédure à suivre?

Merci d'avance!

Cdlt,  
C.

Par **P.M.**, le **27/02/2013** à **14:00**

Bonjour,

Il faudrait savoir combien de temps après le délai prévu, ce variable vous a été versé pour essayer de savoir s'il y a eu réellement un préjudice...

Par **kryzalyd**, le **28/02/2013** à **09:05**

Bonjour,

Merci pour votre retour rapide. Le variable m'a été fixé un mois après le délai prévu contractuellement.

Cdlt,  
C.

Par **P.M.**, le **28/02/2013** à **09:33**

Bonjour,  
Donc le préjudice doit être très faible voire inexistant...